



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des Relations
avec les Collectivités Locales
Bureau des Affaires Juridiques
et de la Légalité

JR/

Commune de CANTARON

Renforcement de l'alimentation électrique du pays des Paillons

Création d'une liaison électrique souterraine à 63 000 volts
Contes – Trinité Victor 2

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Le Préfet des Alpes-Maritimes,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'Ordre national du Mérite*

informe le public qu'il sera procédé, sur le territoire de la commune de CANTARON, à une enquête publique préalable à l'institution des servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'abattage d'arbres et d'occupation temporaire instituée par le Code de l'énergie, dans le cadre du projet de renforcement de l'alimentation électrique du pays des Paillons par la création d'une liaison électrique souterraine à 63 000 volts Contes – Trinité Victor 2, conformément à l'arrêté préfectoral du **28 OCT. 2014**.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairies de CANTARON (45, place de l'école – 06340 Cantaron) :

du **lundi 24 novembre au mercredi 3 décembre 2014 inclus**, soit pour une durée de 10 jours,

afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux horaires habituels d'accueil du public, soit :

- les lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
- les mardi et jeudi de 8 h à 12 h

Toutes observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public ou pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de CANTARON (45, place de l'école – 06340 Cantaron), qui les annexera aux registres.

M. Bernard BARRITAUULT, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de CANTARON (45, place de l'école – 06340 Cantaron) les :

lundi 24 novembre 2014 : de 8 h à 12 h

mercredi 3 décembre 2014 : de 13 h à 17 h

Une copie de l'avis motivé du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie de CANTARON ainsi qu'en préfecture des Alpes-Maritimes (Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau des affaires juridiques et de la légalité), où toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication.

Fait à Nice, le **28 OCT. 2014**

*Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRCL-C 3125*

Gérard GAVORY